

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES ISSUES D'UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION FINANCE PAR L'ANFA.

HORS CQP

INTERROGATION 2013



Ce dossier est édité par
l'Association Nationale pour la Formation Automobile
Service études et prospectives
2 rue capella
44483 CARQUEFOU CEDEX
observatoire@anfa-auto.fr

Ont participé à cette édition :
Jocelyn Gombault

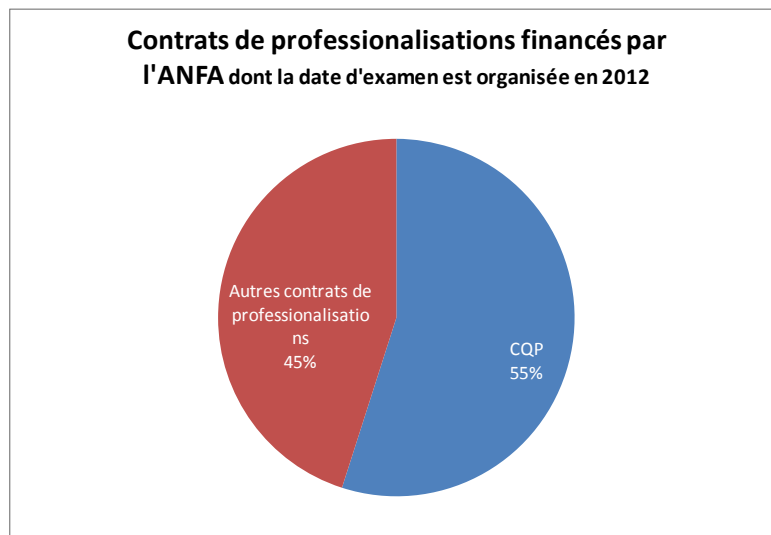
Edition septembre 13, Carquefou (44)
20 pages

Les instructions de la base de donnée des contrats de professionnalisations financés par l'ANFA	3
Répartition des Contrats de professionnalisation financés par l'ANFA en 2012.....	3
Répartition par certification.....	4
Répartition des contrats de professionnalisations dans le cursus.	5
La rupture administrative de contrat	6
Le passage de l'examen.....	9
Réussite à l'examen	10
Maintien immédiat dans l'entreprise formatrice.....	11
Motifs d'absence de maintien immédiat dans l'entreprise formatrice	12
L'enquête sur l'insertion des contrats de professionnalisation 2013	13
Déroulé de l'enquête	13
Situation des jeunes issus d'un contrat de professionnalisation à 7 mois en fonction de leur présence ou non à l'examen	14
Taux de maintien à sept mois dans l'entreprise formatrice	16
Contrats de travail	17
Insertion dans le Secteur-Cible.....	17
Salaires	19
Conclusion	20

LES INSTRUCTIONS DE LA BASE DE DONNEE DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATIONS FINANCES PAR L'ANFA

En dehors de toute enquête, le Département de l'Action Financière et de l'Audit de l'ANFA dispose des bases de données issues du CERFA des contrats de professionnalisation. Ces bases de données représentent déjà une source d'information de toute première qualité (puisqu'elle renseigne la totalité des contrats de professionnalisation). Avant toute chose, il semble important de comprendre les instructions de ces données.

Répartition des Contrats de professionnalisation financés par l'ANFA en 2012



Source ANFA – DAFA

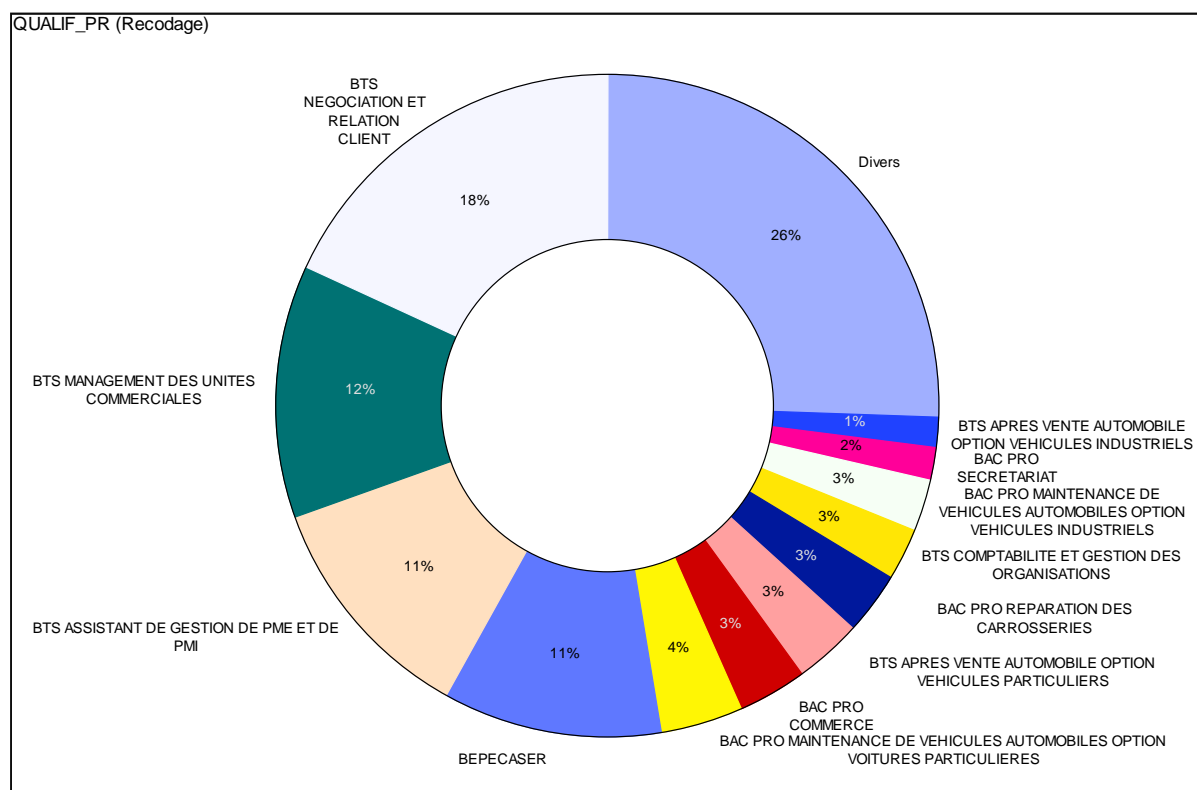
L'ANFA a financé 3569 contrats de professionnalisation dont la date d'examen a été organisée en 2012.

55% des contrats de professionnalisation financés par l'ANFA sont des CQP (1 960 contrats) et 45% (1 609) d'autres titres ou diplômes.

Répartition par certification.

Parmi les 1609 titres et diplômes hors CQP, on distingue 189 certifications différentes.

Répartition des 1609 titres et diplômes financés par l'ANFA dans le cadre d'un contrat de professionnalisation dont l'examen est prévu en 2012.



Source ANFA – DAFA

Plus de la moitié des contrats de professionnalisation hors CQP financé par l'ANFA est composé de 4 titres et diplômes : en premier lieu les BTS commerciaux :

- le BTS Négociation Relation Clientèle NRC (18% - 291 contrats)
- le BTS Management des Unités Commerciales (MUC) : (12% - 199 contrats)

Le BTS Assistante Gestion PME PMI (11% - 189 contrats)

Et le BEPECASER (11%, 172 contrats) : diplôme géré par le ministère chargé des transports permettant l'accès à la profession d'enseignant de conduite.

L'autre moitié est composée des diplômes techniques de la branche (Bac Pro MVA, BTS MAVA, CAP, Mentions complémentaires) : au total près de 20% des contrats de professionnalisation hors CQP.

Ils sont également composés de BTS et Bac Pro tertiaires (Assistants managers, secrétariat, marketing etc... (Près de 6% des formations).

Viennent enfin de nombreuses formations isolées de domaines professionnels divers.

Situation des 1609 jeunes issus d'un contrat de professionnalisation hors CQP en 2012

	Examen passé	Examen non passé
Contrat administrativement rompu	11%	24%
Contrat non rompu	36%	30%
Total	46%	54%

30% des personnes n'ont pas rompu leur contrat mais ne se rendent pas à l'examen.
46% des contrats de professionnalisation passent l'examen final.

Situation des 1960 jeunes issus d'un CQP en 2012

	Examen passé	Examen non passé
Contrat administrativement rompu	12%	18%
Contrat non rompu	50%	20%
Total	62%	38%

Il y a un peu moins de ruptures administratives de contrats sur les CQP (autour de 30%) Il y a également un nombre moins important de jeunes qui ne se présentent pas à l'examen CQP (20%) sans se trouver dans une situation de rupture administrative de contrat de professionnalisation.

62% des CQP au total passent l'examen.

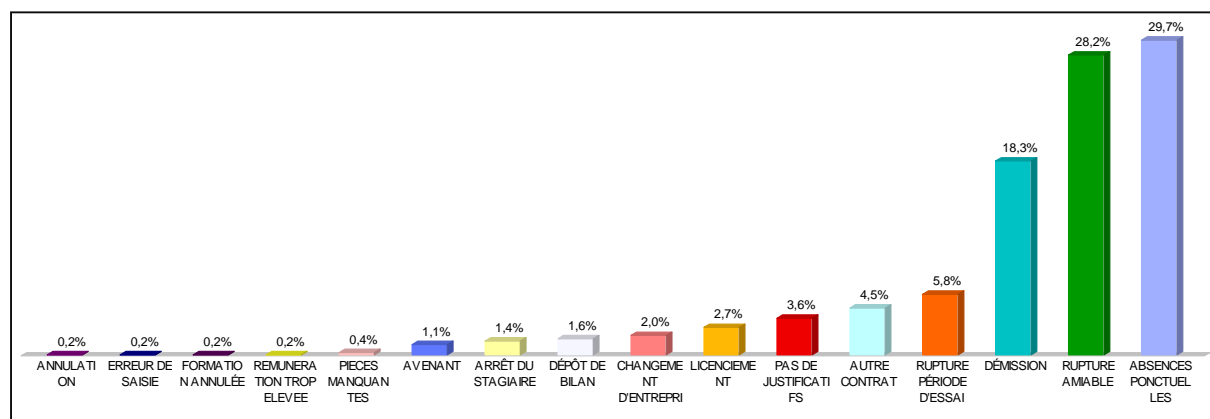
La rupture administrative de contrat

Les ruptures de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation sont généralement plus rares¹ dans l'automobile que dans d'autres secteurs. L'hôtellerie-restauration, les métiers de bouche, le commerce ou le bâtiment semblent des secteurs notablement plus concernés par les ruptures que la réparation automobile.

On peut considérer que les contrats de professionnalisations hors CQP des services de l'automobile ont au moins un taux de rupture brute de 24% et pour les CQP d'au moins 18% : des chiffres qui correspondent conjointement à une rupture administrative et une absence de passation d'examen, ce qui doit correspondre peu ou prou au taux de rupture brute réel. Ces ratios pourraient être légèrement supérieurs aux ruptures des contrats d'apprentissage. Le rapport Attractivité des métiers de l'Automobile 2^e interrogation montrait un taux de rupture brute d'environ 15%. Il est possible que la part des métiers non techniques (commerce notamment) fasse augmenter les taux de rupture des contrats de professionnalisation.

¹ Jeunes et entreprises face aux ruptures de contrat d'apprentissage – CLERSE, CEREQ – 2010-2011

Motifs de rupture administrative de contrat des contrats de professionnalisation hors CQP



Source ANFA – DAFA

34% de contrats de professionnalisation ont subi une rupture administrative de leur contrat de travail. Rappelons encore qu'à travers les ruptures administratives, **il faut entendre les ruptures de contrats traditionnelles ajouté des individus dont les absences ponctuelles induisent une rupture dans le circuit de financement.**

- ❑ 30% des ruptures administratives de contrats sont dues à des absences ponctuelles certaines d'entre elles ont généré une rupture de contrat (absences répétées) d'autres non.
- ❑ 28% sont des ruptures à l'amiable
- ❑ 18% sont des démissions

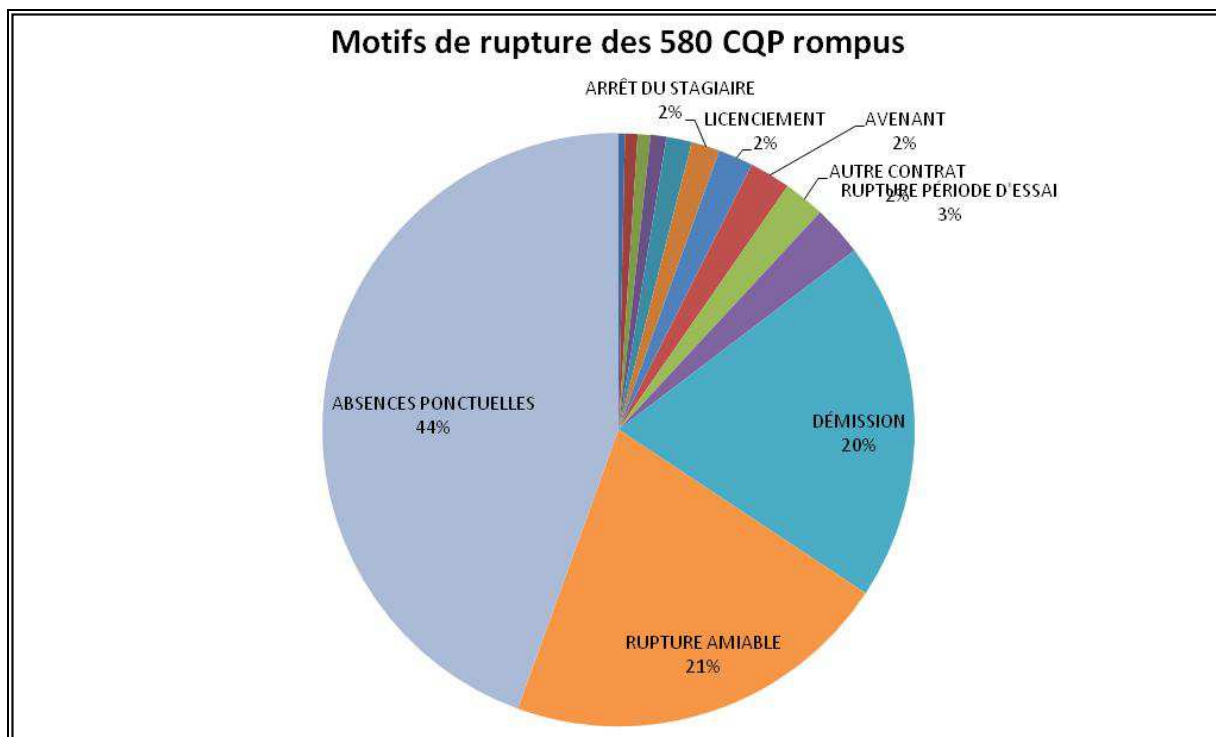
Majoritairement, (à 83%) les personnes dont le contrat a été administrativement rompu pour absences ponctuelles passent quand même leur examen – signe vraisemblable pour certains d'entre eux que leur contrat n'a pas été juridiquement rompu.

En revanche les ruptures amiables et les démissions ne passent globalement pas l'examen final (respectivement à 97% et 93%).

De façon identique, ce sont les « absences ponctuelles » qui constituent la première cause de rupture administrative de contrats pour les CQP à 44%. Elles sont suivies par les ruptures amiables (21%) et les démissions (20%).

De même que pour les autres contrats de professionnalisation, 79% des contrats administrativement rompus pour cause d'absence ponctuelle passent l'examen final tandis que 96% des ruptures amiables et 93% des démissions ne passent pas l'examen final.

On peut supposer que les ruptures amiables et démissions proviennent d'un choix du salarié de quitter l'entreprise voire le secteur d'activité. Très peu de jeunes démissionnaires ou rompant à l'amiable sont embauchés dans l'entreprise qui les a formés.



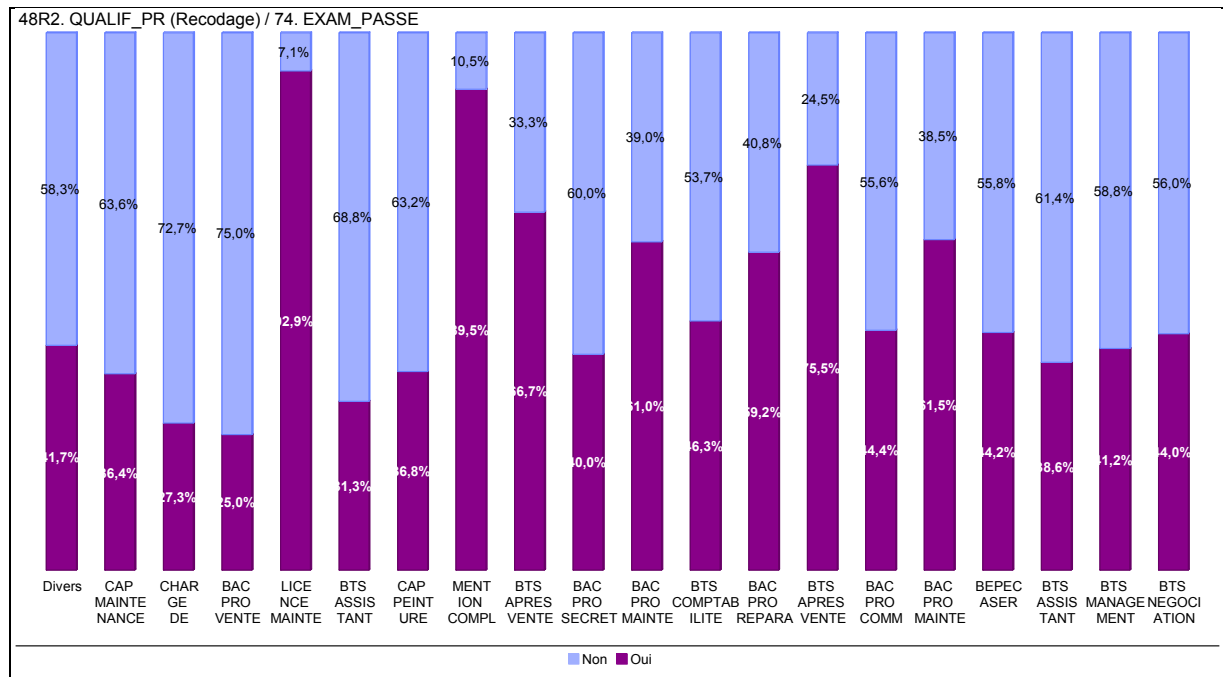
Source ANFA – DAFA

L'observatoire souligne toutefois que les situations d'absences ponctuelles suivies malgré tout d'une embauche dans l'entreprise formatrice concernent en premier lieu les personnes préparant un niveau supérieur (BTS, Licence). Ainsi, 9 licences OMSA sur 14 se trouvent dans cette configuration, il pourrait être opportun d'enquêter sur la nature de ces motifs d'absences ponctuelles. Cette situation concerne aussi les Vendeur Automobile Confirmé.

Le passage de l'examen

54% des jeunes en contrats de professionnalisation n'ont pas passé l'examen sanctionnant leur qualification et 46% l'ont passé. Cette situation est toutefois contrastée selon les types de diplômes.

Répartition des contrats de professionnalisation selon leur passage d'examen



Source ANFA – DAFA

Il apparaît en effet que les jeunes en formations tertiaires (Commerce, secrétariat, comptabilité) passent moins leur examen que les formations techniques ou « de branche » (BTS AVA, licence OMSA...). Ainsi seuls 44% des BTS NRC, 41% des BTS MUC ou 39% des BTS Assistant de gestion PME PMI passent l'examen final alors que 75% des BTS AVA ou 61% des Bac Pros Maintenance sont dans ce cas de figure.

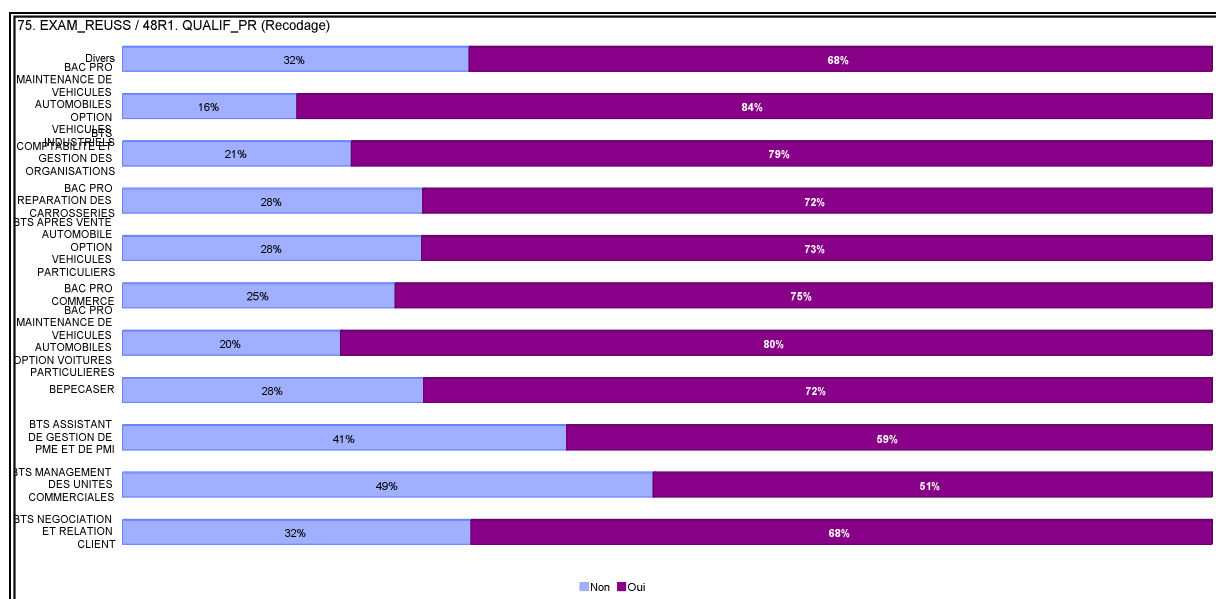
Le cas du BEPECASER est sans doute un peu à part. En effet, le système d'admissibilité / admission induit vraisemblablement des situations où la personne sous contrat de professionnalisation n'est pas autorisée à passer l'examen final parce qu'elle n'était pas admissible ; ce qui peut fausser la mesure du taux de passation à l'examen.

Réussite à l'examen

Le taux de réussite à l'examen (pour ceux qui l'ont passé) en contrat de professionnalisation est de 68% (pour comparaison : 87% pour un CQP, 85% pour les diplômes de branche en apprentissage, 80% en temps plein).

Les taux de réussite les plus élevés concernent plutôt les diplômes techniques (licence OMSA, BTS AVA, MC MSEA).

Répartition des contrats de professionnalisations selon leur réussite à l'examen parmi ceux ayant passé l'examen.



Source ANFA – DAFA

Les diplômes tertiaires affichent des taux de réussite à l'examen plus faibles que les diplômes techniques (notamment seulement 51% de taux de réussite pour le BTS MUC)

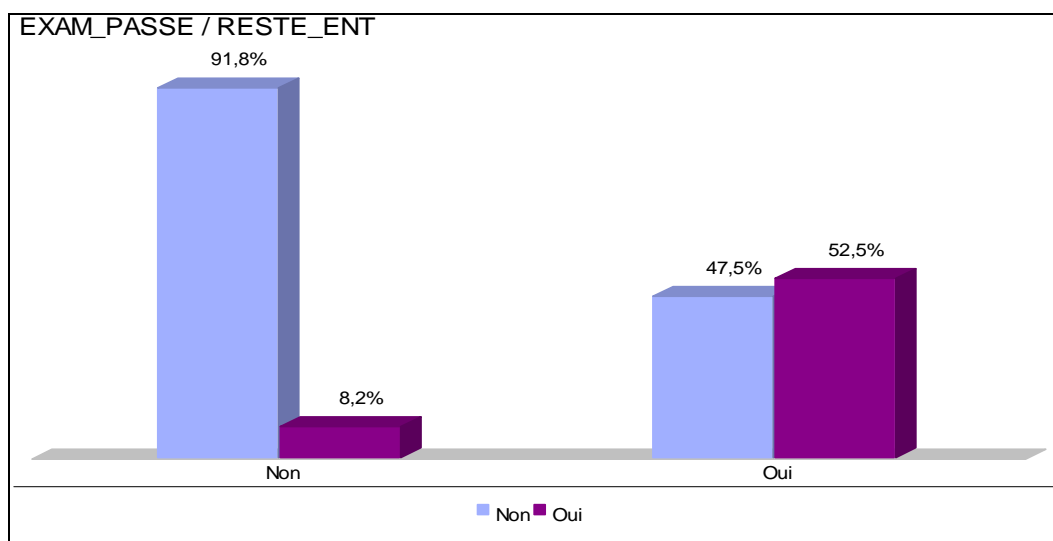
Par rapport à l'ensemble des 1609 contrats de professionnalisation financés par l'ANFA, **31% seulement ont réussi l'examen final** (les ruptures administratives comprises). Cela doit nous interroger sur les difficultés mêmes de l'alternance : la faculté à concilier vie professionnelle et scolaire.

Maintien immédiat dans l'entreprise formatrice

La base de données des contrats de professionnalisation de l'ANFA donne également accès à l'information concernant le maintien du jeune dans l'entreprise formatrice.

Sur les 1609 contrats de professionnalisation financés par l'ANFA, 460 sont restés dans l'entreprise formatrice. Soit 29% de l'ensemble de la promotion. Ce taux est naturellement fonction de la passation ou non de l'examen.

Maintien dans l'entreprise (légende en couleur) des contrats de professionnalisations selon la passation de l'examen



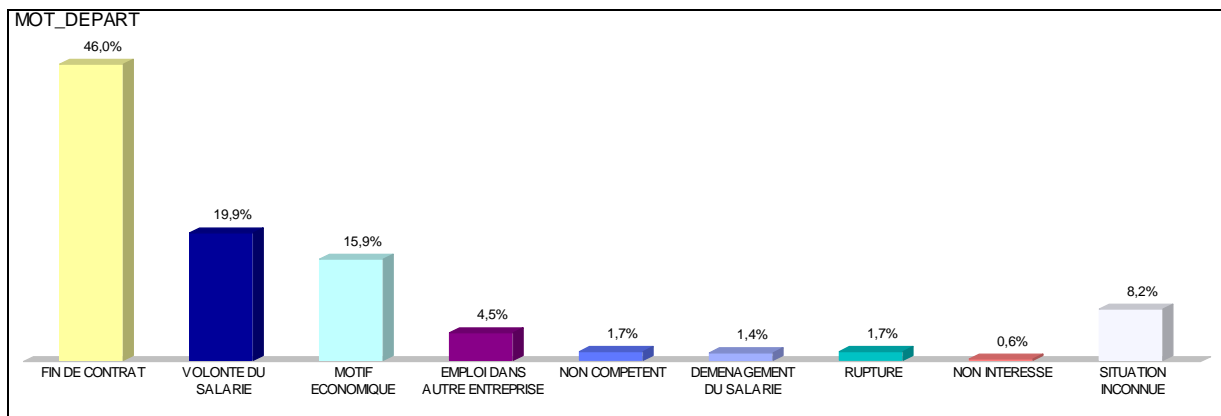
Source ANFA – DAFA

52% des jeunes ayant passé l'examen sont embauchés immédiatement dans l'entreprise formatrice pour seulement 8% de ceux qui n'ont pas passé l'examen. Ce taux monte à 58% de maintien dans l'entreprise formatrice pour les jeunes qui ont réussi leur examen. Ces taux de maintien sont particulièrement élevés pour les BTS AVA (62%) ou les BEPECASER (69%) ayant réussi leur examen.

Motifs d'absence de maintien immédiat dans l'entreprise formatrice

Les bases de données des contrats de professionnalisation de l'ANFA permettent également d'évaluer le motif de non embauche dans l'entreprise formatrice.

Motifs d'absence de maintien dans l'entreprise formatrice



Source ANFA – DAFA

A 46% l'absence de recrutement est liée à la fin du contrat de professionnalisation. Cet item neutre ne permet pas de savoir s'il s'agit de fins de contrats prématurées ou de fins de CDD « naturels ». Cet item ne permet pas non plus d'évaluer les raisons profondes de l'absence de maintien dans l'entreprise.

Dans 20% l'absence de poursuite semble explicitement le fait du salarié. Dans 16% la motivation économique semble prévaloir et l'absence de compétence du salarié n'est finalement soulignée que dans moins de 2% des cas ; ce qui est plutôt encourageant pour les dispositifs de formation.

L'ENQUETE SUR L'INSERTION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION 2013

Déroulé de l'enquête

L'enquête a porté sur l'insertion des contrats de professionnalisation **dont la date d'examen est enregistrée en 2012**. Elle a été réalisée en février 2013 afin de disposer d'une date commune avec d'autres dispositifs statistiques liés à l'insertion professionnelle des jeunes telles que les enquêtes IVA et IPA du Ministère de l'Education Nationale ou l'enquête Insertion CQP dispensée par le Département Ingénierie des Compétences de l'ANFA.

L'enquête a donc portée sur **1609 contrats de professionnalisation** hors CQP financés par l'ANFA (les CQP faisant l'objet d'une interrogation parallèle du DIC).

Les noms et coordonnées titulaires des contrats de professionnalisation proviennent du document CERFA que saisissent les gestionnaires de dossier de l'ANFA. Le principal écueil de cette base de donnée est qu'elle contient peu d'e-mail ou de téléphone.

Il a été choisi d'utiliser une méthodologie d'enquête comparable à l'enquête Insertion CQP afin, autant que faire se peut, d'effectuer des comparaisons entre les deux enquêtes. A savoir :

- Envoi d'un questionnaire papier accompagné d'une enveloppe T ;
- Ouverture d'un site Internet pour remplir le questionnaire en ligne ;
- Relance téléphonique auprès des personnes n'ayant pas répondu et dont on a pu retrouver le numéro.

Comme la base de données ne contient pas de numéros de téléphone, l'Observatoire a sollicité l'entreprise G et A Links pour procéder à une recherche automatique en fonction du nom et de l'adresse de la personne. Cette recherche téléphonique a été décevante et a généré 92% de faux numéros. Et finalement, seuls 12% des 1228 numéros de téléphone passés ont aboutit.

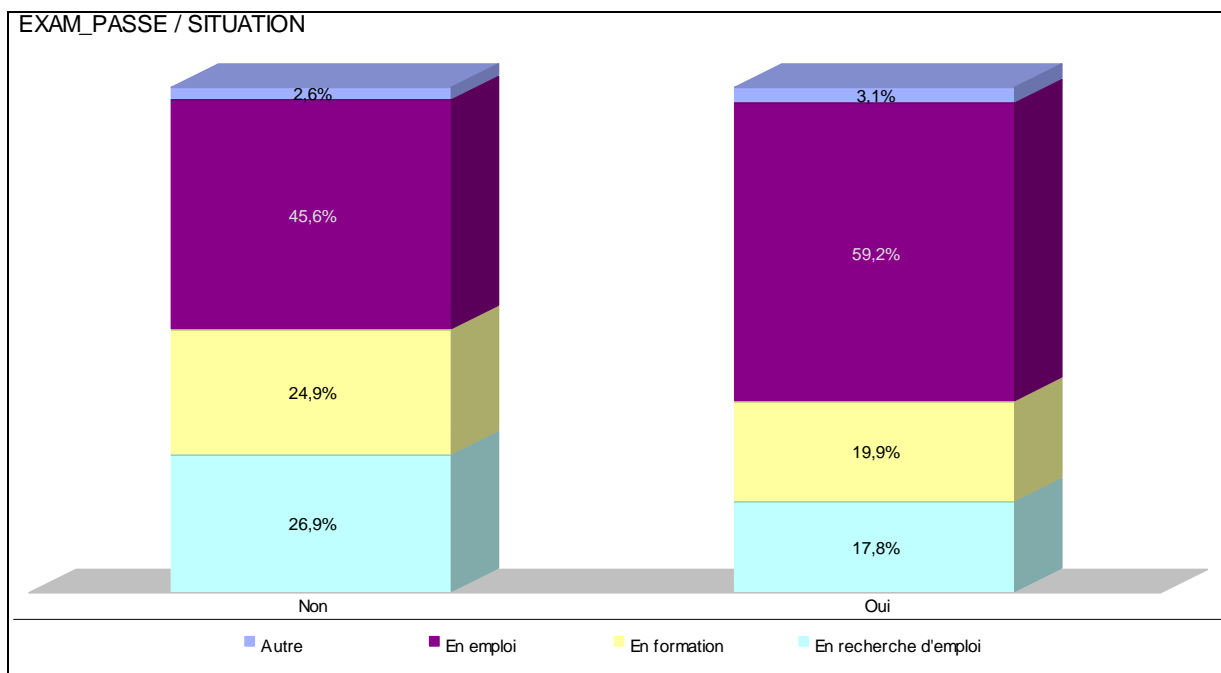
Le taux de passation de l'examen de l'ensemble des contrats de professionnalisation hors CQP est de 46%. Il est de 51% pour les répondants à l'enquête. Ce léger décalage ne semble pas être très préjudiciable pour la qualité des réponses au questionnaire.

Le taux de réponse total a été de 32%

Le taux de réponse des personnes ayant passé l'examen est de 35% (enquête CQP sur les personnes inscrites à l'examen : 69,5%)

Situation des jeunes issus d'un contrat de professionnalisation à 7 mois en fonction de leur présence ou non à l'examen

Le taux d'emploi contrats de professionnalisation hors CQP ayant passé leur examen **en excluant les poursuites d'études, est de 74%** pour les contrats de professionnalisation hors CQP. Pour les CQP inscrits à l'examen hors poursuite d'étude, il est de 79%. Le taux d'emploi est donc vraisemblablement légèrement supérieur en CQP. Ce taux d'emploi exclut les poursuites d'études (en formation sur le graphique ci-dessous). Il est par ailleurs très instructif d'étudier la situation vis-à-vis de l'emploi selon que la personne ait ou non passé l'examen.



Source ANFA-Observatoire – Insertion Contrats de pro 2013

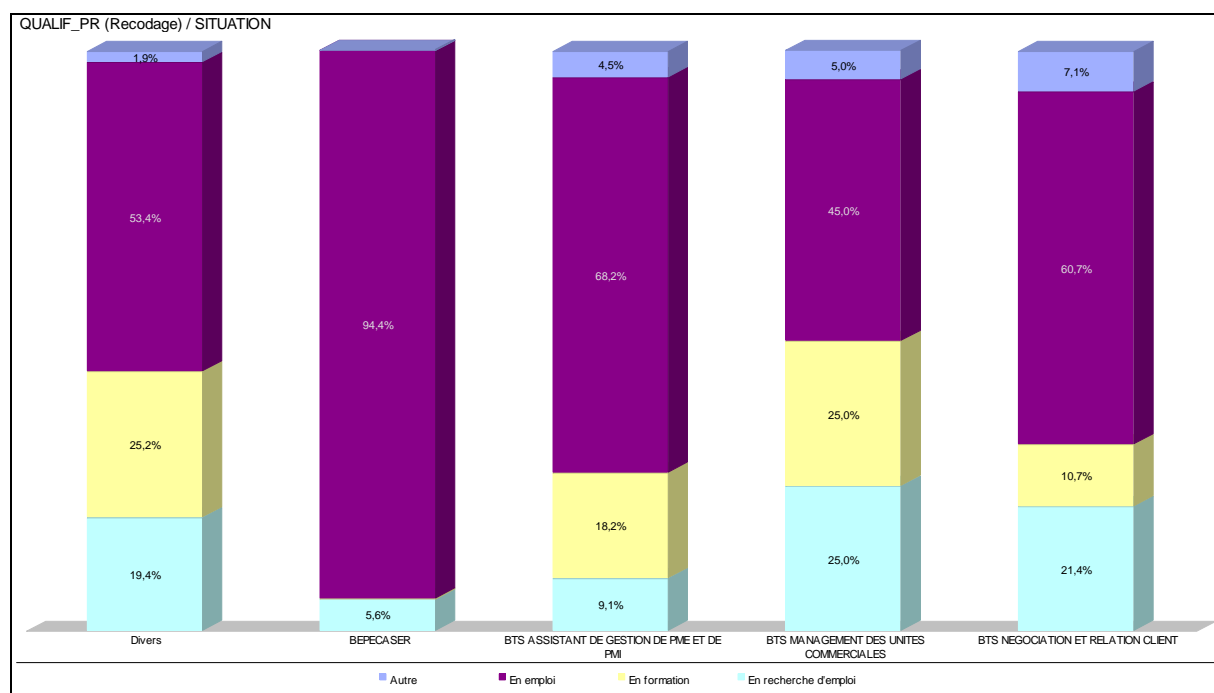
Il y a un décalage de situation important selon que la personne ait passé ou non l'examen final terminant le contrat de professionnalisation.

Une personne n'ayant pas passé l'examen final a une 1,5 fois plus de risque de se retrouver en recherche d'emploi qu'une personne ayant passé l'examen. La passation de l'examen est d'ailleurs plus significative de la situation (en emploi ou non) de la personne que la réussite ou non de cet examen.

Le taux d'emploi des personnes n'ayant pas passé l'examen final est de 46% et de 59% pour ceux ayant passé l'examen.

La comparaison de l'insertion des contrats de professionnalisation hors CQP avec l'insertion des apprentis issus des diplômes des services de l'automobile (IPA) à statistiques comparable (tous contrats compris examens non passés compris), donne un taux d'emploi des contrats de professionnalisation de 70% en 2013 et de 66% en 2012 pour les apprentis.

Situation par diplôme des personnes issues d'un contrat de professionnalisation ayant passé l'examen.



Source ANFA-Observatoire – Insertion Contrats de pro 2013

Le taux d'emploi et la situation des jeunes issus de contrats de professionnalisation hors CQP est assez variable selon le diplôme. A cet effet, il faut mentionner que le taux d'emploi des BEPECASER est particulièrement élevé avec près de 95% de taux d'emploi. Deux phénomènes peuvent expliquer cela :

- d'une part le cumul des épreuves d'admissibilité et d'admissions a permis une présélection importante des candidats ;
- d'autre part l'accès au métier de moniteur d'auto-école est réglementé par l'obtention du Bepecaser. Comme toutes les professions à accès réglementé (infirmier, notaire, médecin, géomètre...), les insertions sont généralement très fortes dans le domaine visé.

Le BTS MUC affiche sans doute les taux de recherche d'emploi les plus élevés des principaux diplômes financés au travers d'un contrat de professionnalisation et surtout le BTS MUC affiche un taux de poursuite d'étude deux fois plus élevé que les BTS NRC ; parmi ces poursuites d'étude un certain nombre de personnes semblent redoubler leur année mais il fait également noter une certaine attirance pour les licences professionnelles dans le secteur bancaire.

Taux de maintien à sept mois dans l'entreprise formatrice

Selon l'enquête, sept mois après avoir passé leur examen, 65% des contrats de professionnalisation en emploi déclarent avoir été embauché dans leur entreprise de formation soit 38% de la totalité de la promotion en prenant en compte les chômeurs et les poursuites d'études.

Le taux de maintien dans l'entreprise formatrice est de 55% si la personne en emploi n'a pas passé l'examen soit 24% de l'ensemble de la promotion en prenant en compte les chômeurs et les poursuites d'étude.

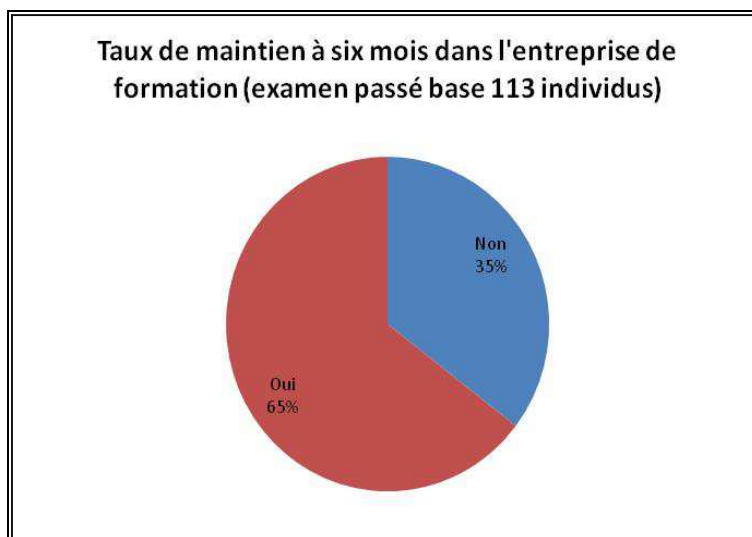
Pour rappel, immédiatement après le contrat de professionnalisation, ce taux (examen passé) était de 52%. Le taux de maintien immédiat est compliqué à interpréter puisque des phénomènes comme le chômage ou la poursuite d'étude n'interviennent pas encore dans le processus d'insertion.

Il est aussi difficile de comparer le taux de 52% établi à partir de 1609 individus et le taux de maintien en emploi examen passé de l'enquête établi (65%) à partir de 113 individus.

Reste qu'il y a un important décalage entre la conservation des jeunes interrogés à 0 mois et à 6 mois : notamment 39% des jeunes non embauchés dans l'entreprise à 0 mois sont toutefois embauchés dans l'entreprise 6 mois après. Peut-être y-a-t-il un décalage entre la réponse d'un employeur et la réponse d'un jeune sur cette question ? Peut-être y a-t-il une incompréhension de la question quant à une éventuelle poursuite d'étude ?

Egalement, 13% des jeunes embauchés directement dans l'entreprise d'accueil semblent l'avoir quitté six mois plus tard... ce qui par contre est plus cohérent.

Parmi les jeunes en emploi

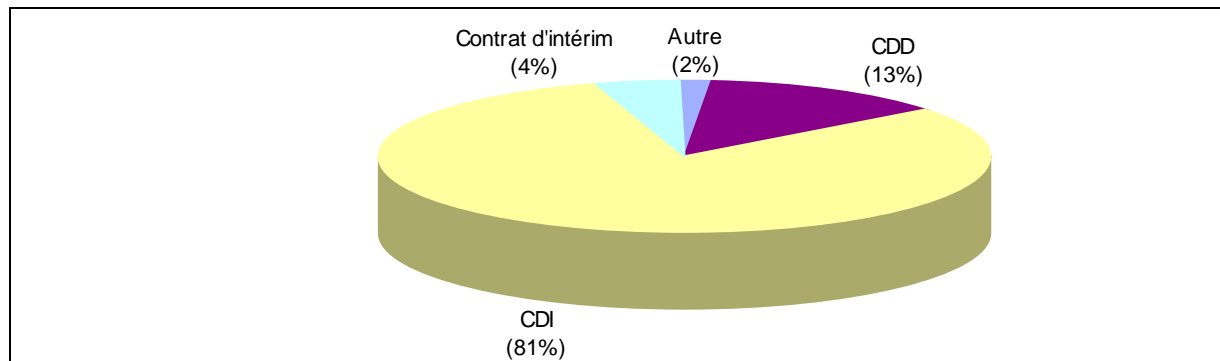


Source ANFA-Observatoire – Insertion Contrats de pro 2013

Contrats de travail

81% des personnes en emploi sont embauchées en CDI. Le taux de CDI est particulièrement significatif parmi les personnes qui ont été embauchées dans leur entreprise formatrice. C'est-à-dire : plus les personnes trouvent à s'embaucher dans leur entreprise d'accueil, plus, ils ont de chance de décrocher un CDI.

Répartition des contrats de travail des personnes en emploi

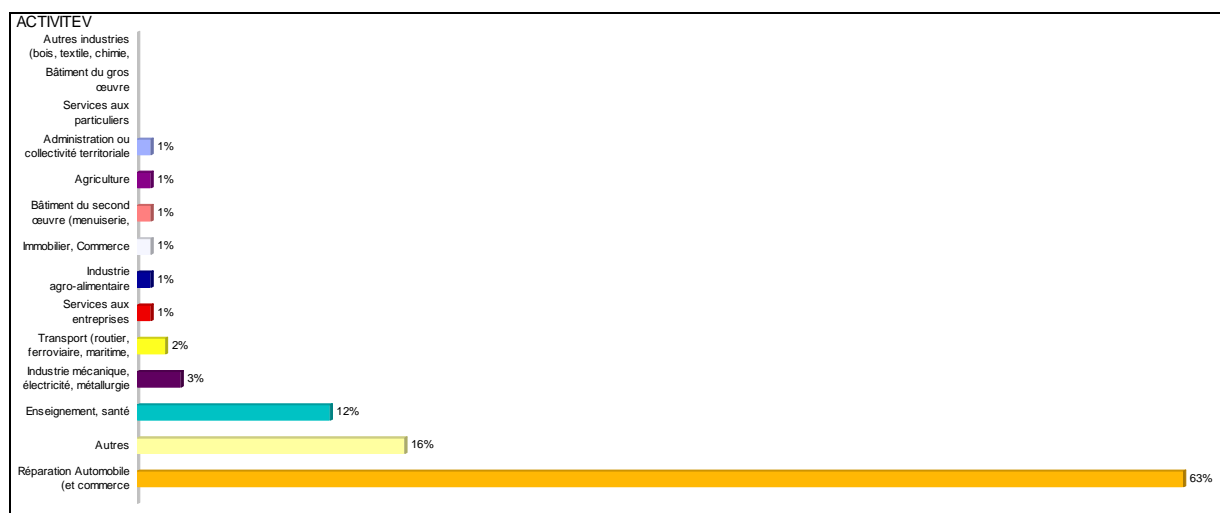


Source ANFA-Observatoire – Insertion Contrats de pro 2013

Insertion dans le Secteur-Cible

La catégorisation traditionnelle (commune aux enquêtes IVA et IPA du ministère de l'Éducation Nationale, et à Insertion CQP) des secteurs d'activité que nous avons utilisée dans le questionnaire est moins pertinente pour l'insertion des contrats de professionnalisation hors CQP.

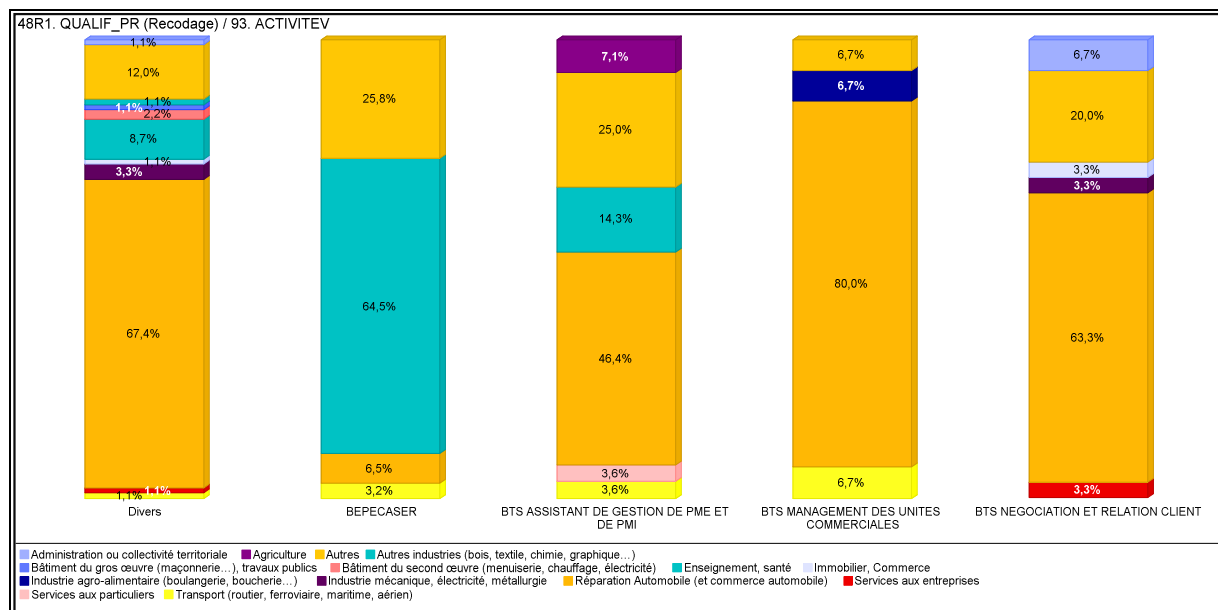
Répartition des contrats de professionnalisation en emploi selon leur secteur d'activité déclaré.



Source ANFA-Observatoire – Insertion Contrats de pro 2013

En effet, 63% des jeunes en emploi se déclarent embauchés dans le secteur du commerce et de la réparation automobile ; ce qui peut sembler faible par rapport à d'autres dispositifs mais 12% des personnes ont indiqué travailler dans le secteur de l'enseignement-santé.

Répartition des contrats de professionnalisation en emploi selon leur secteur d'activité déclaré : principales certifications.



Source ANFA-Observatoire – Insertion Contrats de pro 2013

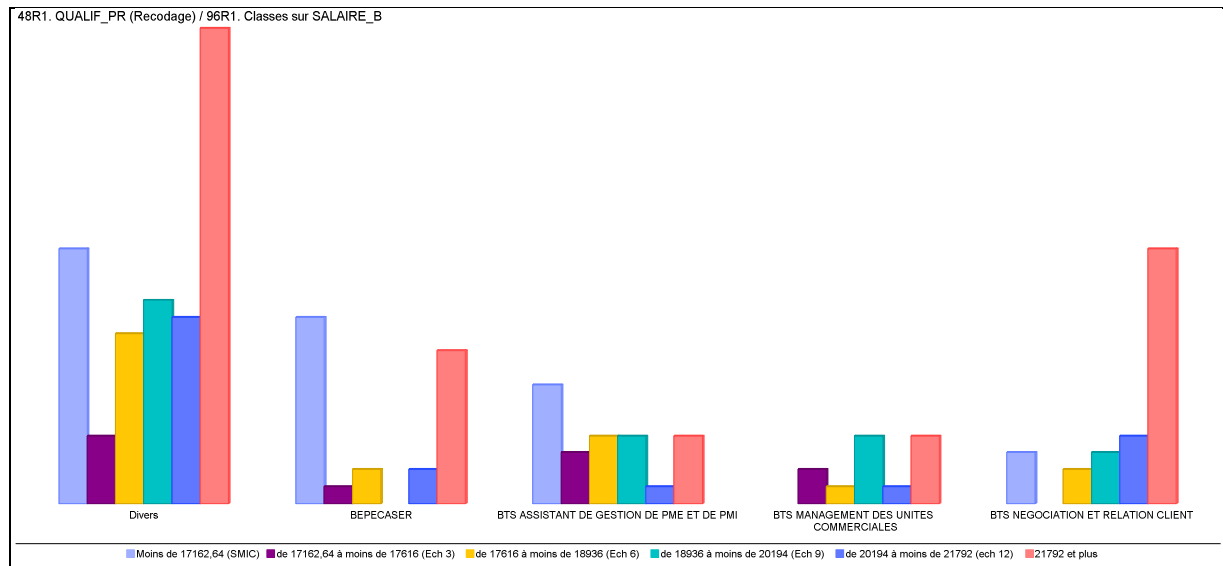
De fait, 64% des Bepecaser ont indiqué travailler dans l'enseignement. La part des Bepecaser rend la mesure globale de l'insertion dans le secteur moins pertinente.

Il est intéressant de constater que si le taux d'emploi des BTS MUC semble plus faible que les BTS NRC, l'insertion dans la branche y semble plus élevée (80% des MUC insérés dans le secteur pour 63% des NRC).

Salaires

Sur 167 répondants, le salaire médian d'un jeune sortant de contrat de professionnalisation financé par l'ANFA est d'environ 20 000€ annuel brut (rappel : SMIC annuel brut 2013 = 17 616€). 22% des anciens contrats de professionnalisation déclarent une rémunération inférieure au SMIC : ce qui s'explique par un usage important du temps partiel sur certains métiers (Secrétaires, assistantes, moniteurs d'auto-école). Par ailleurs 36% des rémunérations déclarées sont supérieures à 21 792€ brut annuel ; ce qui s'explique par une proportion de commerciaux importantes parmi les contrats de professionnalisation financés par l'ANFA.

Rémunération annuelle brute par tranche de rémunération correspondant aux échelons 3, 6, 9 et 12 de la Convention Collective des Services de l'automobile au 1^{er} janvier 2013.



Source ANFA-Observatoire – Insertion Contrats de pro 2013

L'analyse par diplôme montre que 44% des BEPECASER et 30% des BTS Assistants de gestion PME PMI déclarent une rémunération inférieure au SMIC. Le rapport de branche 2010 permet de se rendre compte que 31% des emplois dans les écoles de conduite sont des temps partiels : il est cohérent que deux emplois sur cinq de jeunes issus du BEPECASER se retrouve à temps partiel. Il en va de même pour les métiers du secrétariat.

Le tableau par diplôme montre enfin que les BTS commerciaux disposent fréquemment d'une rémunération supérieure à l'échelon 12 de la convention collective (56% des BTS MUC) : des rémunérations qui sont fonction des primes sur le résultat et qui dépassent fréquemment les minima sociaux.

CONCLUSION

Globalement, malgré la difficulté d'un taux de réponse un peu faible, on peut globalement avancer que **l'insertion dans l'emploi des contrats de professionnalisation financé par l'ANFA est plutôt bonne** : 70% pour l'ensemble des contrats de professionnalisation hors CQP et même 74% si on ne considère que ceux qui ont passé l'examen. Il est sans doute légèrement inférieur à l'insertion des CQP mais supérieure aux contrats d'apprentissages pour les diplômés de branche. Le taux de CDI des contrats de pro hors CQP est particulièrement élevé.

Il apparaît que **l'amont de l'insertion** (passation de l'examen ou non ; réussite de l'examen ou non) **constituent sans doute des enjeux plus importants pour la réussite du dispositif des contrats de professionnalisation** que l'insertion stricto sensu.

En février 2014, le Fond Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels organisera une grande enquête dédiée à l'insertion des contrats de professionnalisation financés par les 11 OPCA. Une extraction des données collectées par cette enquête issues des personnes effectuant leur contrat de professionnalisation au sein des Services de l'automobile sera traitée par l'Observatoire de l'ANFA. Ce dispositif national, s'il donne satisfaction auprès des acteurs de la branche, devrait être amené à remplacer l'enquête présentée cette année.